

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 27/02/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement F01115P0038

1. Intitulé du projet

Requalification urbaine de l'entrée sud de la ville des Ulis par la réalisation d'une opération de logements et commerces de qualité

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI WINDSOR LES ULIS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

MASSE Jean-Paul, Président

RCS / SIRET 17 9 4 1 1 8 4 1 7 6 2 0 0 0 0 1 9

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Construction soumise à permis de construire par
	la commune des Ulis dont le PLU n'a pas fait
	l'objet d'une évaluation environnementale
	représentant une surface totale de 16664m²
	environ.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 277 logements de bâtiments collectifs d'habitation en R+5 et de maisons de ville en R+1. Il comprend également l'aménagement d'une placette urbaine bordée de commerces, de 362 places de parking en sous-sol et d'un espace paysager de 7.500 m2. Ce projet vient en remplacement du projet initialement prévu de 202 logements, ayant fait l'objet de la décision n° DRIEE-SDDTE-2013-179 du 28 octobre 2013, dispensant de la réalisation d'une étude d'impact. Il a en effet été demandé à la commune des Ulis dans le cadre du SDRIF de contribuer à la construction de près de 1500 logements. Toutes les autres caractéristiques du projet demeurent inchangées.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le terrain assiette de ce projet, actuellement propriété de la Ville des Ulis, est en friche.

Le projet de requalification du site présentant un intérêt général pour la Ville, celle-ci a procédé à une consultation architecturale et à une révision simplifiée de son PLU - délibération du 31 Mai 2013 - afin d'en permettre la réalisation.

L'enjeu est la création d'une nouvelle entrée de ville améliorant la qualité architecturale et les circulations nécessaires au bon fonctionnement du secteur et de pourvoir aux besoins spécifiques en logement à prix maîtrisés de la ville des Ulis.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet fera l'objet de la mise en œuvre d'une charte chantier propre. L'impact des travaux de terrassement a été limité par un réglage fin des altimétries, permettant la réutilisation sur place d'une part importante des terres d'excavation liées à la réalisation du sous-sol. Le projet sera réalisé par phases permettant de limiter ainsi le niveau d'activité et les nuisances en découlant.

Le site a fait l'objet d'un diagnostic environnemental n'ayant révélé aucune source de pollution.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet contribue à conforter le boulevard urbain en devenir de la RD 35 qui offrira une nouvelle façade des Ulis au Sud, ainsi que l'avenue des Cévennes véritable boulevard d'entrée de la ville à terme.

Le terrain sera traversé par une voie de desserte automobiles ouverte aux piétons. 7.500 m2 seront aménagés en espaces verts et feront l'objet d'un traitement paysager soigné.

Les 277 logements de l'opération sont répartis sur des bâtiments collectifs à R+5 et des maisons de ville.

Sur le rond-point de l'Aubrac desservant le projet, une placette urbaine bordée de commerces sera aménagée. Le projet bénéficiera également d'un parking en sous-sol de 362 places permettant un aménagement en surface d'un espace paysager de 7.500 m2, limitant le nombre de parkings extérieurs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité administration dessier(s) d'autorisation(s).	trative(s) d'autorisation le projet a ve de l'Etat compétente en m	i -t-il été ou se natière d'env	r a-t-il soumis ironnement	devra être jointe au(x)
Permis de construire				
Loi sur l'eau 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est	rempli		
Permis de construire				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	le l'opération -	préciser les u	nités de mesure utilisées
	rs caractéristiques		16 201	Valeur
Terrain d'assiette Surface de plancher créé	•		16.324m ³	dont 300m²de
purrace de brancher cree	C		commerce	
- Estimation des surfaces	imperméabilisées		8800m²	-
Gabarit des bâtiments	-		R+1 à R+	-5
Nombre de logements			277	
Nombre d'emplacements de	parking		97 extér en sous-	cieures et 362
4.6 Localisation du projet			CII SOUS	501
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 2 ° 2	10 · 34 · E	Lat. 48 40 32 " N
Avenue de Provence et	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:
avenue des Cévennes "Terrain du Gard"	Point de départ :	Long °_	_'_"_	Lat ° ' "
91940 Les Ulis	Point d'arrivée :	Long°_	_ ' "	Lat ° ' "
91910 100 0110	Communes traversées :			
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvra	ige existant ?	C	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact 1	? 0	Oui Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-ii été au	utorisé ?			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program SI oui, de queis projets se compose le			o	Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par un espace vert en friche et par une ancienne plate-forme d'un parc à caravanes (accueil des installations temporaires de chantier).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

X

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet PLU des Ulis, approuvé le 25 avril 2003, modifié le 21 juin 2006 et le 05 juin 2009, révisé le 05 mai 2013 Projet situé dans la zone UAd

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale?

Oui

Non X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-ii :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	L'analyse des sondages effectuée sur place conclut à l'absence de pollution.
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		[X]	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources				Les terres de terrassement seront
	est-il excédentaire en matériaux ?	X		réutilisées en grande partie sur le site
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires? Est-il concerné par des risques sanitaires?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concemé par des nuisances sonores ?	X		Le bruit en phase chantier sera réduit par l'application d'une charte de chantier propre. Compte tenu de la présence de la RD35, l'étude acoustique conclut au classement à 38dB de certaines façades.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le rejet des EP EU se fera dans les réseaux de la ville conformément aux prescriptions réglementaires
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non	X		Le rejet des EP EU se fera dans les réseaux de la ville conformément aux prescriptions réglementaires
	dangereux, inertes, dangereux ?			
Patrimoine / Cadre de vie /			X	

Oui	ences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les inci	ences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Non Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard (qu'il devrait	7. Auto-évaluation (facultatif) u formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Au regard o	o formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard (qu'il devrait	o formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard (qu'il devrait	o formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard (qu'il devrait	o formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard (qu'il devrait	o formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard (qu'il devrait	o formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard (qu'il devrait	o formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou

8.			

8.1 Annexes obligatoires

	Objet ·	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	х
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	х
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	х
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	х

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

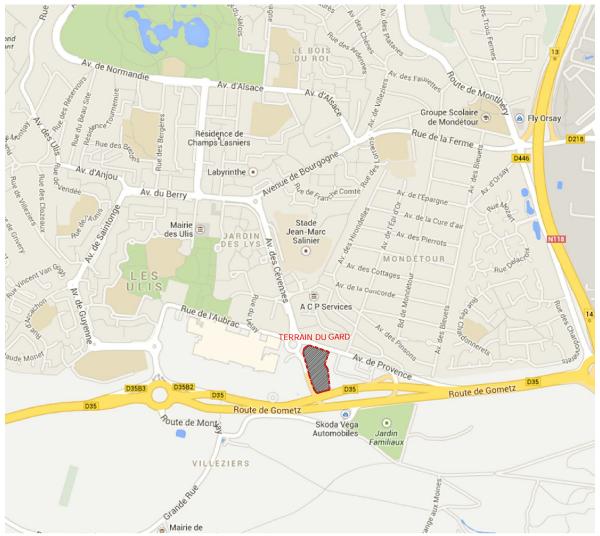


Fait à

Vélizy

le. 26/02/2015

Signature



Ech. 1/16000 ème



VILLE DES ULIS

PROJET DE REALISATION DE 277 LOGEMENTS EN ACCESSION

SCI WINDSOR LES ULIS RESIDENCE WINDSOR - TERRAIN DU GARD

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Maître d'Ouvrage

SCI WINDSOR LES ULIS

4 Avenue Morane Saulnier 78140 VELIZY T 01 34 65 98 98 F 01 34 65 05 22



Maître d'Oeuvre

DAQUIN et FERRIERE Architecture /

68, rue de Vincennes - 93100 MONTREUIL T 01 48 59 51 50 F 01 48 59 35 42 / atelier@daquinferriere.fr



Bureau d'etude VRD

Michel Goudé

11 rue des Fenaisons - 78370 Plaisir T 01 30 81 64 65

Bureau de contrôle

APAVE

30 rue des Malines - Lisses 91027 EVRY CEDEX T 01 60 91 86 86 F01 60 91 86 51

BET Thermique

Cardonnel Ingenierie

5 rue de la mere à Tissier 91280 ST. PIERRE DU PERRAY T 01 64 98 26 49

Géomètre - Expert

Cabinet JOUANNE et LLORCA

8 Avenue de la Pépinière 78220 VIROFLAY T 01 39 55 34 59 F 01 39 55 33 37

ANNEXES PLAN DE SITUATION ANNEXE 2 FEVRIER 2015 Ech. 1/16000ème

MODIFICATIONS		ONS	OBJET
DATE	DESSIN	INDICE	







1- ENVIRONNEMENT LOINTAIN



VILLE DE S ULIS

277 LOGEMENTS PROJET DE REA EN ACCESSION LISATION DE

RESIDENCE WINDSOR SCI WINDSOR LES ULIS **TERRAIN DU GARD**

PREALABLE A LA REALISATIO **DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS** N D'UNE ETUDE D'IMPACT

Maître d'Ouvrage SCI WINDSOR LES ULIS

Maître d'Oeuvre DAQUIN et FERRIERE Architecture /

68, rue de Vincennes - 93100 MONTREUIL T 01 48 59 51 50 F 01 48 59 35 42 /

atelier@daquinferriere.fr



L&FERRIÈRE ECTURE

11 rue des Fenaisons - 78370 Plaisir T 01 30 81 64 65

Bureau d'etude VRD Michel Goudé

Bureau de contrôle **APAVE**

30 rue des Malines - Lisses 91027 EVRY CEDEX T 01 60 91 86 86 F01 60 91 86 51

BET Thermique

Cardonnel Ingenierie

5 rue de la mere à Tissier 91280 ST. PIERRE DU PERRAY T 01 64 98 26 49

Cabinet JOUANNE et LLORCA 8 Avenue de la Pépinière 78220 VIROFLAY T 01 39 55 34 59 F 01 39 55 33 37

ANNEXES

FEVRIER 2015

PROCHE ET **ENVIRONNEMENT** LOINTAIN

ANNEXE 3

MOL	MODIFICATIONS	SNO	OBJET
ATE	DESSIN	INDICE	





VILLE DES ULIS

277 LOGEMENTS EN ACCESSION PROJET DE REALISATION DE

SCI WINDSOR LES ULIS RESIDENCE WINDSOR - TERRAIN DU GARD

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

ANNEXE 5	PLAN DES ABORDS DU PROJET	PL/	ANNEXES
Géomètre - Expert Cabinet JOUANNE et LLORCA 8 Avenue de la Pépinière 78220 VIROFLAY T 01 39 55 34 59 F 01 39 55 33 37	Géomètre - Expert Cabinet JOUANN 8 Avenue de la Pé T 01 39 55 34 59 1		
BET Thermique Cardonnel Ingenierie 5 rue de la mere à Tissier 91280 ST. PIERRE DU PERRAY T 01 64 98 26 49	EET Thermique Cardonnel Ingenierie 5 rue de la mere à Tiss 91280 ST. PIERRE DI T 01 64 98 26 49		windsor [windsor
Bureau de contrôle APAVE 30 rue des Malines - Lisses 91027 EVRY CEDEX T 01 60 91 86 86 F01 60 91 86 51			
Bureau d'etude <u>VRD</u> Michel Goudé 11 rue des Fenaisons - 78370 Plaisir T 01 30 81 64 65	Maître d'Oeuvre DAQUIN et FERRIERE Architecture / 68, rue de Vincennes - 93100 MONTREUIL T 01 48 59 51 50 F 01 48 59 35 42 / T 01 30 81 64 65	ELIZY	Maître d'Ouvrage SCI WINDSOR LES ULIS 4 Avenue Morane Saulnier 78140 VELIZY T 01 34 65 98 98 F 01 34 65 05 22

FEVRIER 2015

Ech. 1/2000 ème

INDICE

OBJET